

COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL A.S.H/IA/SYNDICATS DU 8 NOVEMBRE 2011

PRESENTS :

Administration : Serge Lavie (IEN ASH), William Douat (coordonateur ASH), M. Lacouture (secrétaire général de l'IA) et Mme Carrère (DOS), Docteur Czekajewski, (responsable service médecine scolaire de l'IA), Mme Schieres et Mme Clavier (services de l'IA).
Intersyndicale : SE-UNSA : Jean Rodriguez, SGEN-CFDT : Jean-Luc Mauriet et Marie-Andrée Noilhan, SNUIPP : Claude Martin et Martine Fochesato.

LES ETABLISSEMENTS MEDICO-SOCIAUX.

Six conventions sur dix ont été signées. Les autres conventions seront présentées pour signature le 21 novembre.

Pour un établissement, le blocage de la signature porte sur la légitimité de disparition automatique de l'école avec un numéro l'identifiant officiellement par l'IA. Pourquoi la signature de la convention entraîne-t-elle aussi facilement le passage du concept classe à celui d'Unités d'Enseignement? Est- ce légal? A ce jour, pas de réponse claire de l'IA.

Le décret de 2009 et en particulier l'avenir du poste de coordonateur pédagogique interroge toujours. Pour notre département, l'administration précise bien que les directeurs actuels resteront toujours directeurs et garderont leur décharge et leurs indemnités.

Par contre, Le devenir du coordonateur pédagogique sera travaillé après les opérations de carte scolaire.

Que va-t-il se passer en carte scolaire?

Nous attendons la position de l'IA pour savoir s'il compte ou non transformer les postes mis en disposition aux établissements en dotation globale horaire (DGH).

Que va-t-il se passer au mouvement?

Comment se feront les nominations ? L'aptitude requise à la nomination dans les règles éducation nationale, n'existe plus depuis 2010: suppression de la liste d'aptitude à la direction de 3 classes spécialisées et plus. Comment se feront les nominations sur les postes vacants? Ce problème de gestion de la transition entre les écoles dans les établissements et les UE est à régler avant le mouvement.

Serge Lavie met toutes ces interrogations à l'ordre du jour d'une réunion avec l'IEN ASH académique: Pierre Roques.

Une harmonisation académique est demandée.

Un moratoire des postes est demandé toute la période de transformation en UE.

Conséquences envisagées sur le mouvement : ce qui s'annonce dans la circulaire c'est d'introduire des postes fléchés sur proposition de l'IEN ASH: Serge Lavie.

Obligations de service et heures de coordination et de synthèse : les services de l'IA vont voir de près les conventions signées et voir ce qu'elles contiennent sur l'obligation de service. Serge Lavie met à disposition des directeurs et adjoints un tableau officiel de ces obligations de services. L'administration IA ne note pas de problème sur les heures demandées par les collègues en poste : ce qui est remonté est normalement payé. Il y a par contre un problème sur les heures d'obligation de service non comptabilisées de la même manière dans des établissements de même type: exemple 2 ITEP ne comptabilisent pas de la même manière les 108 heures devenues du service obligatoire.

Les RASED

Quel avenir ? L'IA a appris par une dépêche AFP (!) que le ministère est pour « la sanctuarisation » des postes de psychologues scolaires. La distinction maître E, maître G serait maintenue (vu le nombre déjà supprimé, heureusement qu'ils sont maintenus !). Le secrétaire général rappelle que les postes hors de la classe sont dans le collimateur du ministère. Il n'y a pas de volonté de suppression des RASED mais l'avenir n'est pas radieux. Les organisations syndicales ont demandé de préciser les orientations pour le dispositif départemental : comment le faire fonctionner ?

Un travail spécifique RASED sera mené lors du prochain groupe ASH.

Quand? On a demandé la participation de représentants des personnels Rased à ce groupe.

ACCOMPAGNEMENT DES ENSEIGNANTS AYANT UN ELEVE EN SITUATION DE HANDICAP.

L'IEN ASH présente la liste des formations prévues :

- Action de formation pour le handicap auditif en lien avec le SAIDEDA BEROÏ.
- Formation pour les enseignants nouvellement nommés en ASH (deux jours).
- Action de sensibilisation PET2 et directeurs (deux demi-journées en juin et novembre).
- Formation des enseignants référents (2 jours).
- Regroupement des coordonateurs ULIS (2 jours).
- Stage de formation du PDF, inclusion en milieu ordinaire du 27 février au 02 mars pour 10 PE. (sur 22 demandes).
- Animations pédagogiques (pour les PE de l'hôpital de jour, sur le matériel adapté, sur la construction du nombre, sur les sciences et l'écriture).
- Evaluation et mise en place du volet pédagogique dans le PPS : quelle place du LPC pour l'évaluation des élèves handicapés ? La réflexion est à établir sur le plan départemental.
- Projet de création de fiches de sensibilisation aux différents types de handicap.

Les organisations syndicales ont fait remarquer que **le cadre des animations pédagogiques n'était pas toujours adapté pour répondre aux demandes des collègues**. Nous avons insisté sur le besoin d'échange entre collègues par type de handicap avec les partenaires des services et établissements sanitaires et médico-sociaux. L'IEN a entendu nos demandes et essaiera d'aménager les futures propositions dans ce sens.

Points qui seront abordés lors du prochain groupe de travail (janvier? février ?):

- Mission des RASED
- Information sur le groupe technique départemental (IA-MDPH-ARS: Agence Régionale de Santé).

